ART. 38 N° **954**

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 954

présenté par Mme Le Callennec

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi Cherpion du 28 juillet 2011 avait introduit le dispositif d'incitation aux métiers en alternance (DIMA) permettant aux jeunes de moins de 15 ans de découvrir un métier. Alors que le Gouvernement souhaite supprimer ce dispositif, le présent amendement vise au contraire à le maintenir afin d'offrir aux jeunes la possibilité de découverte pratique de métiers. Il s'agit en outre d'être cohérent avec le pacte sur l'artisanat présenté en janvier dernier par le Gouvernement.